

Compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2023

Présents au conseil : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Myriam Fanget 2^{ème} adjoint, Christian Bouillet 3^{ème} adjoint, Virginie Baclet 4^{ème} adjoint, François Carobbio, Myriam Crouzier, Agathe Dormant, Sylvain Orenge, Maxime Sabran, Aurélien Sicard, Catherine Thoinon.

Absents ou excusés au conseil : Sandrine Ballandrin (pouvoir à Alain Sicard), Emmanuel Brion, Christophe Meurenand, Jérémie Rynois.

Préalablement à l'ouverture de séance, une minute de silence a été observée en mémoire de Paul Derrier, Maire honoraire, décédé le 22 novembre dernier.

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

La communauté de communes étudie la mise en place d'une filière de compostage individuel ou collectif mais rien ne sera opérationnel au 1^{er} janvier 2024.

Aménagement, développement durable, urbanisme, vie économique, environnement

Le conseil a été informé de l'avis défavorable de la commission aménagement concernant la demande d'acquisition de terrain prononcée par M. BOUVIER, pour la butte située le long du parking du Château.

Voirie, travaux, réseaux

Le conseil a décidé d'acquérir une nouvelle tondeuse autoportée auprès des Ets GARRY pour un montant de 35 121,44 € TTC, en remplacement d'un matériel sinistré estimé non réparable par la société d'assurance (indemnisation : 10 000 €).

Une étude va être engagée pour l'installation éventuelle de sous-compteurs (électricité et eau) au Domaine de Thol.

Des bancs seront prévus aux arrêts de bus.

Groupe de travail PLU

Le conseil a décidé d'engager une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) initialement élaboré en 2006, afin d'intégrer les dernières évolutions réglementaires et les orientations et objectifs des documents supra-communaux (SCOT, SAGE, SRADET). L'équipe municipal devra définir la politique de la collectivité pour les 15 années à venir en matière de développement et d'urbanisme. Ces éléments serviront de base à la révision (PADD – Plan d'Aménagement et de Développement). Le recrutement d'un cabinet d'urbanisme devra également être engagé.

Eau et assainissement

Le conseil a validé le programme de travaux d'assainissement pour les trois années à venir :

- 2024 : Réhabilitation des ouvrages de visites (36 388 € HT), déconnexion eaux pluviales Rue N Aubry (82 284 € HT)

- 2024 et 2025 : Nouvelle STEP (3 708 722 € HT)

- 2025 : Modification déversoir d'orage du Port (5 236 € HT)

- 2025, 2026 et 2027 : Renouvellement et mise en séparatif réseau la Ville (1 687 475 € HT)

N'ont pas été retenus pour 2024 à 2026 : Clos Corbette (13 669 € HT), Rue du Port (98 372 € HT), Bosseron (212 157 € HT).

Le Maire a été autorisé à déposer les demandes de subvention relatives à ces travaux et à consulter les établissements bancaires afin de contacter un emprunt pour les financer. Il a été autorisé à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de la station d'épuration de Thol.

Groupe de travail Éclairage Public

Le conseil a émis un avis favorable à la poursuite du remplacement des lampes d'éclairage public par des LED.

Le Syndicat d'Énergie et de e-communication de l'Ain, gestionnaire du parc d'éclairage public a émis deux propositions : l'une pour remplacer 158 points lumineux à fortes puissances (travaux estimés à 153 100,00 € TTC, reste à charge pour la collectivité : 70 157,48 €) et une seconde pour remplacer 161 points lumineux à faibles puissances (travaux estimés à 161 300,00 € TTC, reste à charge pour la collectivité : 75 914,35 €). Considérant que ces dépenses doivent être réglées en section de fonctionnement, que le résultat de clôture de l'exercice 2023 n'est pas encore connu, le conseil municipal a validé le remplacement des 158 points lumineux à forte puissance, sous réserve que le budget de la commune puisse en supporter le financement. Cette tranche permettrait alors de faire plus rapidement de plus importantes économies sur la consommation électrique.

S.I.E.A.

De nouveaux retards sur les travaux de déploiement de la fibre optique ont été annoncés. A ce stade le SIEA prévoit une commercialisation de la fibre au 2^{ème} trimestre 2024. Les conventions à passer avec le Syndicat d'Énergie et de e-communication de l'Ain pour l'implantation de trois armoires installées sur des parcelles communales, pour la desserte des foyers en fibre optique ont été validées. Un accord de principe a été signé en décembre 2022 pour permettre l'installation de ces équipements en cours d'année. Ces conventions officialisent l'autorisation d'implantation de ces armoires sur les parcelles AB 345 (Rue du Revermont), AB 211 (Rue Nicolas Aubry) et E 234 (Chemin de Champagne).

Il a été décidé de reconduire la convention proposée par le Syndicat d'Énergie et de e-communication de l'Ain pour l'intervention d'un conseiller numérique pour des ateliers collectifs gratuits dispensés aux habitants de la commune. Devant la forte hausse du coût facturé à la commune (1 250 € pour l'année contre 200 € les années précédentes pour une intervention d'une demi-journée par semaine), le conseil a décidé de limiter l'intervention à une demi-journée tous les 15 jours, pour un coût de 625 €, pour les trois prochaines années. Des représentants du Centre Communal d'Action Sociale sont chargés de définir les thèmes des ateliers avec la conseillère numérique.

Vie Scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 07 novembre 2023.

Le conseil municipal d'enfants s'est réuni le 17 novembre et a proposé une collecte de jouets à destination des enfants défavorisés. Le conseil d'enfants engage également une étude par chaque classe de la charte de bonne conduite et le règlement de la cantine.

Toutes les classes de l'école ont participé le 30 novembre et le 1^{er} décembre aux Jeux intergénérationnels organisés avec le CCAS.



Communication

La commission communication a présenté les travaux en cours concernant la signalétique au Domaine de Thol. D'autres fournisseurs doivent être consultés dans les prochaines semaines.

Il a été décidé de décaler la publication du bulletin municipal au mois de janvier ceci afin de pouvoir intégrer un article en mémoire de Paul Derrier, de ce fait le dossier histoire prévu sur les rivières du bulletin sera réduit à quelques pages, et sera reproposé pour un prochain bulletin.

Vie Associative



Le Marché de Noël a eu lieu le 09 décembre 2023 au « Hangar » à Thol. Pour l'occasion, un éclairage LED peu énergivore a été installé au Hangar. Des associations neuvilleuses ont participé à l'organisation et l'installation du marché, et ont proposé des animations. 50 exposants amateurs et professionnels s'étaient inscrits (principalement des créateurs et producteurs locaux), 46 exposants sont venus. Les chèques de caution seront encaissés au profit des associations participantes. De nombreuses

personnes se sont déplacées au marché de Noël.

La convention avec l'association « A livre ouvert » concernant l'utilisation des locaux mis à disposition au Domaine de Thol a été validée ainsi que la convention de partenariat avec le Département.

Le conseil a accepté les demandes de subvention : Joute Neuvilleoise 300 € (subvention de fonctionnement 2022 et 2023), Écomusée les Vieux Clous 900 € (prise en charge de la moitié du coût des matériaux dans le cadre de travaux de structure réalisés par l'association dans le musée), Amicale des Sapeurs-pompiers 587 € (remboursement des cotisations d'assurance réglées par l'Amicale pour les pompiers actifs et retraités).

Différents travaux/équipements demandés par la commission vie associative sont en cours d'étude par les commissions concernées ou en attente : descente de cheneau à la maison Guignol, infiltrations d'eau au local de la Joute, sanitaires à réparer aux Peupliers, sol de la bibliothèque qui gondole, digicode à installer à la maison des associations, tables de pique-nique au domaine de Thol et aux Peupliers...

Conventions

Le conseil a validé :

- La convention à passer avec la société MR INVESTISSEMENT pour l'implantation d'un nouveau transformateur à l'entrée du lotissement « Les Terrasses de Gilou », Chemin du Bois Marron. Cet équipement remplacera le transformateur actuel situé Chemin du Mont Revel, jugé insuffisant du fait de la construction de 10 maisons dans ce futur lotissement.
- La convention à intervenir avec la Société STIB à Résignel, pour l'utilisation par les pompiers de la réserve incendie de l'entreprise en cas d'incendie majeur dans le secteur. Ce document définit les conditions d'accès et d'utilisation de l'équipement de la STIB.

Finance

Le conseil a autorisé le transfert de crédits en section d'investissement du chapitre 23 au chapitre 21 pour un montant global de 14 300 €.

Employés municipaux

Il a été décidé d'instaurer le remboursement de frais pour les agents communaux amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions de service (déplacements professionnels, formations, réunions...)

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents communaux répondant aux critères d'attribution définis par le décret n°2023-702. Une délibération devra être prise après avis du comité social territorial. Cette prime concernerait 10 agents pour un montant total estimé à 6 256 €.

En fin d'année 2024 sera étudiée l'instauration d'une participation de la collectivité à la protection sociale des agents.

Informations diverses

Il a été décidé d'instaurer la verbalisation électronique des infractions liées à la sécurité routière (stationnement, vitesse, alcoolémie, surcharges...) et d'autres infractions telles que la pollution et le bruit. Une convention est passée avec ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) qui sera chargée de l'édition, de l'envoi et du recouvrement des amendes forfaitaires.



La proposition de l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) pour la refonte du Plan Communal de Sauvegarde a été acceptée. Il s'agit d'un plan communal d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques. Le document actuel élaboré en 2010 n'est plus opérationnel.

Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent maîtriser leurs chiens (tenus ou non en laisse) et qu'ils doivent faire cesser les aboiements intempestifs de leurs chiens (bruit intempestif : durée, répétition, intensité).



LA MAIRIE DE NEUVILLE SUR AIN
VOUS SOUHAITE DE

JOYEUSES
FÊTES

